INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

BROMONT
INSPIRE L'ACTION

NON RATIFIÉ

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le **23 novembre 2026**, à **13h00**, en la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 88, boulevard de Bromont, à Bromont :

Étaient présents les conseillères et conseillers **MANON GAUMOND, CLAIRE MAILHOT, LUCIE RIENDEAU, MARTIN LAVOIE ET MATHIEU LYMBURNER.**

Était absent le conseiller **PATRICK MÉTIVIER.**

Le tout formant quorum sous la présidence de la mairesse **MICHELLE CHAMPAGNE**.

Monsieur **JEAN-SÉBASTIEN GAGNON**, directeur général, monsieur **LUC DE LA DURANTAYE**, directeur général adjoint, madame **AMÉLIE DORAY**, coordonnatrice à la direction générale et Me **MARIE-PIER THERRIEN**, greffière par intérim étaient également présents.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2026 À 13H

	1.	**PÉRIODE D'INFORMATION**
	1.1	Aucun
2026-11-483	**2.**	**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
N.M.	**4.**	**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
	8.	**AFFAIRES COURANTES**
	8.2	**DIRECTION DE LA GESTION DES ACTIFS ET DES GRANDS PROJETS**
2026-11-484	8.2.1	Autorisation de signature - Amendement 03 au Protocole d'entente P2021-OMB-45 - Projet ÔM Bromont
2026-11-485	**12.**	**LEVÉE DE LA SÉANCE**

2026-11-483

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**
APPUYÉ PAR **MATHIEU LYMBURNER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 23 novembre 2026, tel que soumis.

ADOPTÉE

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

N.M.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Personne ne se prévaut de la première période de questions.

2026-11-484

AUTORISATION DE SIGNATURE - AMENDEMENT 03 AU PROTOCOLE D'ENTENTE P2021-OMB-45 - PROJET ÔM BROMONT

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a autorisé la signature du Protocole d'entente P2021-OMB-45 par la résolution 2021-10-663, adoptée le 4 octobre 2021, lequel protocole d'entente a été signé par les parties le 3 novembre 2021;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a autorisé la signature de l'Amendement 01 au Protocole d'entente P2021-OMB-45, par la résolution 2023-03-107, adoptée le 6 mars 2023, lequel amendement a été signé par les parties le 4 mai 2023;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a autorisé la signature de l'Amendement 02 au Protocole d'entente P2021-OMB-45, par la résolution 2024-02-061, adoptée le 5 février 2024, lequel amendement a été signé par les parties le 3 juillet 2024;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont et 9383-7615 Québec inc. ont signé une entente afin de revoir le partage de coûts pour les travaux d'aménagement routier (feux de circulation) le 29 juin 2026;

ATTENDU QU'un nouvel amendement au Protocole d'entente P2021-OMB-45 était nécessaire pour ajuster les modalités du Protocole d'entente en fonction de l'entente intervenue le 29 juin 2026;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a autorisé la signature de l'Amendement 03 au protocole d'entente P2021-OMB-45, par la résolution 2026-08-348, adoptée le 3 août 2026, lequel amendement n'a pas été signé par les parties, car certains engagements ne peuvent pas être accomplis à cause d'un retard dans l'échéancier du projet des aménagements routiers;

ATTENDU QUE les parties se sont entendues sur des modifications à l'Amendement 03, notamment quant à l'échéancier pour l'octroi des travaux d'aménagements routiers et que la résolution 2026-08-348 ne permet pas la signature de l'Amendement 03 ainsi modifié;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont préalablement pris connaissance du projet d'Amendement 03 au Protocole d'entente P2021-OMB-45;

IL EST PROPOSÉ PAR **LUCIE RIENDEAU**
APPUYÉ PAR **MANON GAUMOND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mandater la mairesse et le directeur de la Direction de la gestion des actifs et des grands projets de la Ville de Bromont à signer l'Amendement 03 au Protocole d'entente P2021-OMB-45 et ses annexes, substantiellement de même forme et teneur que le projet soumit au conseil municipal.

ADOPTÉE

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

2026-11-485

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR **MARTIN LAVOIE**
APPUYÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la présente séance soit levée, à 13h02.

ADOPTÉE

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

MICHELLE CHAMPAGNE, MAIRESSE

MARIE-PIER THERRIEN, GREFFIÈRE PAR INTÉRIM

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil municipal tenue le 7 décembre 2026.

MICHELLE CHAMPAGNE, MAIRESSE

MARIE-PIER THERRIEN, GREFFIÈRE PAR INTÉRIM